

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 22 novembre 2016 à compter de 19 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Monsieur Gérard Coulombe - Maire

Mme Johanne Bonenfant - Mairesse suppléante

Mme Martine Coulombe - Conseillère

M. Patrick Courville - Conseiller

M. John Rodgers – Conseiller

Mme Jocelyne Lyrette - Conseillère

M. Éric Bélanger - Conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Une vingtaine de personnes (20) personne assistent à la rencontre.

E-2211-1163

Ouverture de la séance

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

E-2211-1164

Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

E-2211-1165

Création d'un poste temporaire à l'administration générale – Projet pilote d'un an

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que le Conseil mandate la directrice générale, Julie Rail, afin qu'elle entreprenne les démarches et les discussions avec le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous – CSN pour la signature d'une lettre d'entente dans le but de faire la création d'un poste temporaire à l'administration générale sous la formule d'un projet pilote d'un an.

Adoptée à l'unanimité

E-2211-1166

Dépôt du « Discours du maire »

CONSIDÉRANT QUE le maire, Gérard Coulombe, a déposé à chacun des membres du conseil une copie de son rapport sur la situation financière de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce dépôt, ce dernier en fait lecture aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentent dans l'assistance ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est d'adopter le dépôt du « Discours du maire », soit le rapport sur la situation financière de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

E-2211-1167 **Publication du « Discours du maire »**

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, Julie Rail, à faire la publication du « **Discours du maire** » dans un journal local. Ce dernier sera aussi disponible sur le site Web de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

E-2211-1168 **Entériner la dépense pour la réparation de la niveleuse (transmission)**

CONSIDÉRANT un bris mécanique majeur au niveau de la transmission ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une estimation de réparation préparée par M. Claude Chartrand de la compagnie Nortrax Québec inc., trois (3) options ont été soumises aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil favorise son choix pour l'option 2 et entérine ladite dépense au montant de 21 589 \$ à laquelle s'ajoute une somme de 1 344.04 \$ (autres pièces, huile et temps de travail à taux horaire réduit non compris dans l'estimation), le tout plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale, Julie Rail, est autorisée à signer tous les documents relatifs à l'engagement contractuel avec **CRÉDIT-BAIL CLÉ** pour le financement de ladite réparation, le tout excluant la TPS et la TVQ qui seront payées par la Municipalité à même le fonds général.

POUR : 5

CONTRE : 1

Le conseiller, Patrick Courville, enregistre sa dissidence.

Adoptée à la majorité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

E-2211-1169 **Annulation du contrat MG-20 découlant de l'appel d'offres numéro 040716-GR1 avec Les Sablières Maudrey inc.**

ATTENDU QUE le 2 août 2016, en vertu de la résolution O-0208-1056, la Municipalité adjugeait le contrat découlant de l'appel d'offres numéro 040716-GR1 à Les Sablières Maudrey ;

ATTENDU QUE l'adjudicataire est en défaut de recevoir paiement de la Municipalité et de mettre les matériaux à la disposition de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Municipalité a offert à plusieurs reprises à l'adjudicataire de le payer, mais que celui-ci refuse de faire le nécessaire pour libérer les matériaux et recevoir paiement ;

ATTENDU QUE les procureurs de la Municipalité ont tenté, sans succès, de dénouer l'impasse ;

PAR CONSÉQUENT, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu de mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust afin de mettre en demeure l'adjudicataire de l'appel d'offres 040716-GR1 de recevoir paiement et de libérer les matériaux, à défaut de quoi, le contrat sera résolu, libérant la Municipalité de toutes ses obligations en découlant.

POUR : 4

CONTRE : 3

La conseillère, Johanne Bonenfant, et les conseillers, Patrick Courville et Éric Bélanger, enregistrent leur dissidence.

Adoptée à la majorité

E-2211-1170 **Nomination de M. Nicolas Chaussé, membre du CCDÉ de Grand-Remous**

CONSIDÉRANT la recommandation transmise par le comité ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que M. Nicolas Chaussé soit nommé membre du Comité consultatif de développement économique de Grand-Remous.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions et parole au public

La période de questions débute à 19h13.

E-2211-1171 **Levée de la séance**

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance à 19h31.

Adoptée à l'unanimité

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale